

4 TOURS INVEST
SAS au capital de 105.000 euros
Siège social : Cave de Venelles
56, Avenue de la Grande Bégude
13770 VENELLES

SIREN 517 689 261 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE DIRECTION DU 5 AVRIL 2012

L'an 2012, le 5 avril à 18 heures

Les membres du Conseil de Direction de la société 4 TOURS INVEST SAS se sont réunis à VENELLES, sur convocation du Président

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Thierry BLANCHARD
- Rolland BEAUVOIS
- Frédéric AURIOL
- Emmanuel DEBARBARIN

Sont représentés :

- LES QUATRE TOURS – Christian FAUCHER

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Thierry BLANCHARD préside la séance en sa qualité de Président du conseil de Direction. Monsieur Christian FAUCHER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Conseil de direction est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

4 TOURS INVEST SAS

REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Conseil de direction constate que les associés anciens ont été régulièrement avisés de leur droit de préférence à la souscription des actions nouvelles par une lettre recommandée individuelle avec demande d'avis de réception.

A l'expiration du délai de souscription, le montant des souscriptions recueillies s'élève à 315.000 Euros

Les souscripteurs se sont libérés de leur souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société. Ces libérations ont été constatées par un certificat établi par le Président en date du 05 avril 2012.

Le Président soumet à l'examen du Conseil de direction l'ensemble des documents précités.

MODIFICATION DES STATUTS

Le Président propose au Conseil de direction de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Après avoir pris connaissance des documents que son Président lui a présentés, le Conseil de direction, à l'unanimité :

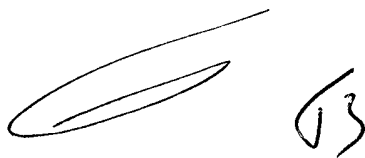
- constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital à la date du certificat du dépositaire, soit le 05 Avril 2012,
- décide de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 420.000,00 Euros

Il est divisé en 42.000 actions de 10, 00 Euros chacune, de même catégorie.

Le Conseil de direction donne tous pouvoirs à son Président ou au mandataire de son choix à l'effet de procéder à la réalisation matérielle des opérations décrites ci-dessus et à l'accomplissement de toutes formalités légales.

Handwritten signature and initials, likely of the President or a representative, in black ink.